

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du VENDREDI 15 MARS 2024 A 18H00**

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., MOURARET A., RANCHIN C. et  
Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MONNIER C. et SANCHEZ M.

Absentes : Mme MOLLIER C. (pouvoir à Mme CONSTANT M.) et Mme GRATADOU E.  
(pouvoir à Mme RANCHIN M.-J.)

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Muriel

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

*Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 2 février 2024*

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

### **1/ Compte administratif et Compte de gestion 2023 de la Commune**

Le Conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif 2023 de la  
Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **2/ Travaux de maçonnerie : abri saisonnier**

Afin de préparer la saison estivale des travaux d'amélioration de l'abri des saisonniers du parking de l'école ont été réalisés en début d'année par l'entreprise de M. Ludovic NEVISSAS. Le budget 2024 n'étant pas encore voté, une délibération est nécessaire pour régler la facture des travaux d'un montant de 4 116.00 € TTC à M. Ludovic NEVISSAS sur l'opération Bâtiments communaux (n°19).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au paiement de la facture de l'entreprise de M. Ludovic NEVISSAS concernant des travaux de maçonnerie d'un montant de 4 116.00 € TTC et inscrire les crédits nécessaires à l'opération Bâtiments communaux (n°19) du BP 2024 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **3/ Réparation garde-corps du Pont**

Afin d'assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes empruntant le pont de Balazuc des travaux de réparation du garde-corps ont été réalisés pendant les vacances scolaires de février par l'entreprise Métal Services.

Le budget 2024 n'étant pas encore voté, une délibération est nécessaire pour régler les 2 factures des travaux (2 832.00 € TTC + 1 154.40 € TTC) d'un montant total de 3 986.40 € TTC à l'entreprise Métal Services sur l'opération Garde-corps du pont de Balazuc (n°50).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au paiement des 2 factures de l'entreprise Métal Services concernant des travaux de réparation du garde-corps du pont d'un montant total de 3 986.40 € TTC et inscrire les crédits nécessaires à l'opération Garde-corps du pont de Balazuc (n°50) du BP 2024 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **4/ Divers**

Heure de clôture de la séance : 18h40

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Muriel SANCHEZ